

## Transport solidaire

<b>Objectif de l'aide</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>-Lutter contre l'isolement des personnes âgées et favoriser leur maintien à domicile en accompagnant leur mobilité</li><li>-Favoriser l'accès à l'emploi</li></ul>
<b>Public</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>-Habitants de Beaucouzé âgés de plus de 65 ans</li><li>-Habitants de Beaucouzé en recherche d'emploi qui ont besoin de se déplacer pour un entretien d'embauche</li></ul>
<b>Forme de l'aide</b>	Mise à disposition d'un service de transport grâce au concours de conducteurs bénévoles inscrits en tant que tels auprès du CCAS. Transport effectué dans la limite de 50 km aller-retour
<b>Conditions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>-Ne pas être imposable sur le revenu ou être inscrit à Pôle Emploi.</li><li>-Ne pas avoir de moyen de locomotion</li><li>-Ne pas pouvoir utiliser d'autres moyens de locomotion</li></ul>
<b>Procédure de demande</b>	La demande est à faire auprès du CCAS. Etude de la situation lors d'un rendez-vous à l'aide des documents demandés
<b>Montant</b>	Il est demandé un forfait minimum de 1 euro pour tout déplacement ou de 0,30 euro par kilomètre effectué. Cette participation est versée au conducteur
<b>Mise en œuvre de l'aide</b>	Le CCAS se charge de mettre en relation le demandeur et le chauffeur bénévole